Image not found or type unknown

Reponse sur un accident devant l entree d un immeuble

Par **majda**, le **09/01/2010** à **14:22**

Bonjour,
je souhaite me renseigner pour mon frere qui est tombe devant l entree de notre immeuble, sa chevillle est enfle, vu le temps enneige qui doit saler devant sur la route sur les trottoirs? j aimerais savoir qui est responsable et j ajoute que je suis que locataire . quels sont nos droits et nos recours? merci

Par **jeetendra**, le **09/01/2010** à **16:38**

Bonjour, devant l'entrée de votre immeuble c'est à vous de déneiger ou au syndic s'il y en a un de le faire, votre frère ne pourra pas vous poursuivre au titre de votre responsabilité civile, s'il a une assurance garantie des accidents de la vie, il peut la faire jouer, cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés